



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le mercredi 18 décembre 2013 à 19h00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 05 décembre 2013, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Mlle MARTIN, M. CAMELOT, M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, Mme VALVERDE, Mme ROUGER, Mme MOULY, Mme LOCQUEVILLE, M. SERFATI, Mlle COMBE, M. MATHIEU, M. MOTTE, M. TOURNE, M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI

Etaient excusés : M. BLAIS (pouvoir à Mme DANRÉ), M. de LANDES de SAINT-PALAIS (pouvoir à Mlle COMBE)

Etaient absent(s) :

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. Robert MALÉ



M. MALÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Monsieur le Maire suspend la séance durant 15 minutes pour permettre aux représentants du Conseil des Jeunes de Vincennes de présenter leurs activités et leurs projets.



RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

Mme Annick VOISIN, Adjointe au Maire chargée de la famille et de la vie scolaire, répond à une question de Mme Anne-Marie MAFFRE-SABATIER, Conseillère municipale du groupe socialiste « Vivons Vincennes », relative à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à Vincennes et à une question de M. Frédéric STEINBERG, Conseiller municipal du groupe « Europe Écologie les Verts », relative à l'application de la réforme des rythmes scolaires et éducatifs.

Mme Annick VOISIN, Adjointe au Maire chargée de la famille et de la vie scolaire, répond à une question de M. Pierre SERNE, Conseiller municipal du groupe « Europe Écologie les Verts », relative à l'acquisition du terrain de la Cité industrielle et au futur lycée de Vincennes.

M. Guy VINDEOU, Adjoint au Maire chargé de la culture et des relations internationales, répond à une question de M. Pierre CARDONI, Conseiller municipal du groupe « Ensemble à gauche », relative à la délégation de compétence de la culture aux collectivités territoriales dans le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles



LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), **le compte rendu de la séance du 25 septembre 2013.**

I. FINANCES

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), **la décision modificative n° 3 pour l'exercice 2013 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 81 021 € pour le budget principal de la ville.**
- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), **jusqu'à l'adoption du budget primitif 2014, l'engagement, la liquidation et le paiement des dépenses d'investissement suivantes :**

CHAPITRES	INTITULÉS	BUDGÉTÉ 2013	CRÉDITS AUTORISÉS
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	1 626 675,42 €	406 668,86 €
Chapitre 204	Subvention équipement aux personnes privées	4 429 653,00 €	1 107 413,25 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	19 630 787,61 €	4 907 696,90 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	6 792 122,72 €	1 743 030,68 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	9 723 000,00 €	2 430 750,00 €
Opération 23	Projet de ville	7 089 458,17 €	1 772 364,54 €
Opération 25	Centre sportif Hector Berlioz	3 499 365,57 €	200 000,00 €
Opération 28	Maternelle Ouest	1 166 937,26 €	291 734,32 €

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'admission en non valeur des cotes irrécouvrables présentées par Madame la Trésorière Principale pour un montant de 30 509,77 € pour les années 2002 à 2013 incluses.
- ▷ **ACCORDE**, des acomptes sur la subvention 2014 aux organismes suivants :

à l'unanimité,

	Subventions votées en 2013	Acomptes à valoir sur 2014
Caisse des écoles	4 463 076 €	1 115 769 €
Centre communal d'action sociale	659 500 €	164 875 €
Mission locale des villes du nord du bois	62 443 €	15 610 €
Amicale du personnel territorial de la ville de Vincennes	700 000 €	175 000 €
Vincennes en concert - Prima la musica	52 500 €	13 125 €
Festival AMERICA	80 000 €	20 000 €
Rencontres internationales du film de patrimoine et de films restaurés	45 000 €	11 250 €
Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)	75 000 €	18 750 €
Clubs loisirs découvertes	120 000 €	30 000 €
Protection, amélioration, conservation et transformation de l'habitat, PACT de Vincennes	57 000 €	14 250 €
Club Olympique Vincennois (COV)	45 000 €	11 250 €
Rugby Club de Vincennes	36 000 €	9 000 €
Vincennes Volley Club	46 000 €	11 500 €

à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mme FLIECX, Mme MAFFRE-SABATIER, M. STEIN, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI),

	Subventions votées en 2013	Acomptes à valoir sur 2014
Association Espace Daniel-Sorano	471 000 €	117 750 €

- ▷ **DÉCIDE**, de répartir la subvention départementale 2013 aux associations locales de la façon suivante :

Associations patriotiques (970 €) :

à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI)

Fédération nationale des amicales de chasseurs à pied, alpins et mécanisés 970 €

Associations culturelles (6 480 €) :

à l'unanimité,

Arts en mouvements	600 €
Association Compagnie Le dahu	400 €
Choeur "Chanter"	400 €
Choeur Saint-Louis de Vincennes	200 €
Club micronet Vincennes	400 €
Collectif zone libre	500 €
Compagnie Altaïr	500 €
Compagnie Sandrine Anglade	500 €
Ensemble choral de Vincennes	200 €
Ensemble vocal intermezzo	680 €
Glossolalie	200 €
Harmonie municipale de Vincennes	300 €
Instant présent	300 €
La compagnie des papillons dans le ventre	200 €
Société des amis de Vincennes	200 €
Tonalités	400 €
Vincennes Images	300 €
Violons & Co	200 €

Associations sociales (11 745 €) :

à l'unanimité,

A.P.E.I "Les Papillons blancs de Vincennes"	600 €
Alcool Assistance - La Croix d'Or du Val-de-Marne	500 €
Association d'entraide de l'Eglise réformée de Vincennes	500 €
Association Maison Notre-Dame	800 €
Association oecuménique d'entraide	100 €
Clefrançais	1 300 €
Club d'amitié et de partage	500 €
Entraide et partage - Collectif oecuménique d'action sociale de Fontenay-Montreuil-Saint-Mandé et Vincennes	1 100 €
Groupe des aphasiques de l'Ile-de-France - GAIF	100 €
Les restaurants du coeur - Relais du coeur du Val-de-Marne	3 800 €
Oeuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte	300 €
Rêves	100 €

Secours catholique	900 €
Société de Saint-Vincent-de- Paul - Louise de Marillac - Conseil départemental du Val-de-Marne	500 €
Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM - Val-de-Marne)	345 €
Union pour la défense de la santé mentale	300 €

Associations sportives (10 006 €) :

à l'unanimité,

Association vincennoise d'escalade	350 €
Basket Athlétique club de Vincennes (B.A.C. - Vincennes)	430 €
Cercle amical de Vincennes Jeunes (C.A.V.J.)	410 €
Cercle d'Escrime de Vincennes	490 €
Club Bayard Équitation	970 €
Club olympique vincennois	1 010 €
Gym "V" pour tous	950 €
Karaté Vincennes	240 €
Les Dauphins de Vincennes	670 €
Rugby club de Vincennes	300 €
Rythmique sportive vincennoise	415 €
Société Vincennoise de Lutte et de Judo	550 €
Société vincennoise de savate et boxe française	400 €
Taekwondo Vincennes	235 €
Tennis de table vincennois	390 €
Vincennes Athlétic	350 €
Vincennes Badminton-Club (V.B.C.)	440 €
Vincennes plongée passion	186 €
Vincennes Rock Club	220 €
Vincennes volley club	450 €
VITA-GV - Gymnastique volontaire de Vincennes	550 €

Associations de jeunesse (1 820 €)

à l'unanimité,

Choeur "Chanter" Enfants	200 €
Club Bayard Équitation	600 €
Fête le savoir	400 €
Les échecs de Vincennes	350 €
Mon école des sciences	150 €
Scouts de France - Saint-Louis de Saint-Mandé IIème Vincennes	120 €

- ▷ **ACCORDE**, à la majorité (1 abstention : M. CARDONI, - ne prennent pas part au vote : M. LEBEAU, M. SERNE), la garantie de la Ville pour une ligne de crédit de 1 M€ que l'Office Public d'Habitation de Vincennes se propose de contracter auprès de la BRED. Ce concours est destiné à financer ses besoins ponctuels de trésorerie.

II. RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE), les modifications portées au tableau des effectifs du personnel communal.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la signature d'une convention avec le Fonds d'Intégration des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, visant à remplir les objectifs inscrits dans 8 fiches d'actions et autorise Monsieur le Maire à signer la Convention.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la Convention portant adhésion au service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne d'Ile-de-France pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

III. DOMAINE, AFFAIRES JURIDIQUES

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE), la cession de l'immeuble sis, 144, rue de Montreuil à la société IMMOBILIERE 3F, au prix de 1 260 000 €.

LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accorder à la Société VALOPHIS HABITAT la garantie de la Ville pour un emprunt de 1 164 540 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de réaliser une opération d'acquisition-amélioration d'un immeuble de 11 logements sociaux situé 25 rue de Belfort.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accorder à la Société VALOPHIS HABITAT une subvention pour surcharge foncière de 375 000 € pour l'opération d'acquisition-amélioration d'un immeuble de 11 logements sociaux situé 25 rue de Belfort à Vincennes.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention réservant 4 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société VALOPHIS HABITAT, en contrepartie de la garantie des emprunts et de la subvention accordées pour l'opération d'acquisition-amélioration d'un immeuble de 11 logements sociaux situé 25 rue de Belfort et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accorder à la Société VALOPHIS HABITAT une subvention pour surcharge foncière de 650 000 € pour l'opération de construction d'un immeuble de 30 logements sociaux situé 209 rue Diderot et 1 à 1ter rue Georges Lamouret.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'accorder à la Société SOGEMAC HABITAT la garantie de la Ville pour un emprunt de 200 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de réaliser une opération de réhabilitation d'un immeuble de 15 logements sociaux situé 80 avenue de Paris.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention réservant un logement à la Ville et fixant les obligations de la Société SOGEMAC HABITAT, en contrepartie de la garantie de l'emprunt accordée pour l'opération de réhabilitation d'un immeuble de 15 logements sociaux situé 80 avenue de Paris et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.
- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, au département du Val-de-Marne une subvention abondant le Fonds de Solidarité Habitat à hauteur de 0,15 € par habitant soit 7 343,25 € pour l'année 2013.

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière proposé par l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.**
- ▷ **APPROUVE, à la majorité (ne prennent pas part au vote : M. LEBEAU, M. SERNE), l'avenant à la convention passée entre la Ville et l'Office Public de l'Habitat de Vincennes, décidant d'attribuer une subvention de 80 000 € à l'office pour l'année 2013 et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.**

IV. TRAVAUX, URBANISME, CADRE DE VIE

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE, à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE, M. CARDONI), la modification du Plan Local d'Urbanisme relative à la mise à jour de l'inventaire des ensembles urbains cohérents et aux dispositions spécifiques du PLU pour les CINASPIC ;**

La délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une mention dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département.

- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle cadastrée section C n°146 sise, 30 à 36 rue Mirabeau à Vincennes au prix de 3 100 000 € hors taxes, auquel devra s'ajouter le coût de démolition et de désamiantage des ouvrages édifiés sur la parcelle dans une enveloppe maximale de 700 000 euros.**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, le programme de construction d'un groupe scolaire de 12 classes sur les parcelles section C n° 70 à 74 sis au 30 à 36 rue Mirabeau.**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, l'enveloppe prévisionnelle de travaux de 9,5 M€ HT de cette construction.**
- ▷ **DÉCIDE, à l'unanimité, d'engager une procédure de concours de maîtrise d'œuvre limitée à 3 candidats pour la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de réaliser cette construction.**
- ▷ **APPROUVE, à l'unanimité, l'acte constitutif du groupement de commandes proposé par le SIPPEREC pour les services et fournitures en matière de Systèmes d'Information Géographique portant adhésion au groupement de commande pour les services et fournitures en matière de Systèmes d'Information Géographique.**

V. RELATIONS INTERNATIONALES

LE CONSEIL

- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, une subvention au *Foyer socio-éducatif du lycée d'enseignement professionnel Jean-Moulin* pour un montant de 500 €.

VI. DÉVELOPPEMENT DURABLE, ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

LE CONSEIL

- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, une subvention de 1083 € à l'association *Club Bayard Equitation* pour le projet de reboisement de 3 hectares de concession du Club par la plantation de 12 arbres d'essences nobles.

VII. FAMILLE, HANDICAP

LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, l'attribution d'une subvention pour les travaux réalisés dans les crèches *Robert-Jobard* et *André-Bonhème*.

VIII. ENSEIGNEMENT

LE CONSEIL

- ▷ **FIXE**, à l'unanimité, la participation de la Ville aux sorties avec nuitées organisées pendant la période scolaire par les écoles publiques élémentaires vincennes, pour l'année scolaire 2013/2014, à 150 € par élève.

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, le versement de cette participation sous forme de subventions aux coopératives des écoles concernées sans pouvoir être supérieure au coût total supporté par lesdites écoles, déduction faite de la participation des familles, pour l'organisation des classes initiatives.

IX. JEUNESSE ET SPORTS

LE CONSEIL

- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, une subvention à chacune des associations suivantes :

	Fonctionnement	Exceptionnelle
1ère Compagnie d'arc de Vincennes		1 200 €
Cercle amical de Vincennes Jeunes (C.A.V.J.)		300 €
Club Bayard Équitation		600 €
Club olympique vincennois		8 000 €
Les Dauphins de Vincennes	2 800 €	
Rythmique sportive vincennoise		1 200 €
Société Vincennoise de Lutte et de Judo		200 €
Taekwondo Vincennes		250 €
Tennis de table vincennois		800 €
Vélo-club de Vincennes		5 900 €
Vincennes Rock Club		200 €
Vincennes volley club		400 €
Yacht club de Vincennes		1 900 €

- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, une aide financière de 1 100 euros au projet intitulé « Couture du monde sur les Hauts Plateaux d'Ethiopie ».

X. RAPPORTS ANNUELS 2012

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel sur l'exécution de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Dôme, centre aquatique de Vincennes, transmis par la Société Action Développement Loisir - Espace Récréa (SAS) pour l'année 2012.

▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport d'activité établi par le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) pour l'année 2012.

- VŒUX

▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu présenté par le groupe de la majorité « Avec vous pour Vincennes », visant à solliciter le Ministre de l'Education Nationale afin qu'une dérogation puisse être accordée aux villes qui souhaiteraient maintenir le rythme de 4 jours, car les besoins dans nos communes ne sont pas identiques sur tout le territoire, confirmée à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, M. STEINBERG, M. SERNE).

▷ **APPROUVE**, à la majorité, (36 voix pour : M. LAFON, Mme LE BIDEAU, M. MIREUR, Mme LIBERT-ALBANEL, M. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, M. MALÉ, M. HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, M. WALCH, Mme ADLINE, Mme DANRÉ, M. LOUVIGNÉ, M. BLAIS (par pouvoir à Mme DANRÉ), Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, M. SERFATI), M. de LANDES de SAINT-PALAIS (par pouvoir à Melle COMBE), Melle COMBE, MM. MATHIEU, MOTTE, TOURNE ; M. CARDONI – 7 voix contre : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, MAFFRE-SABATIER, M. STEIN ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), **le vœu proposé par le groupe de la majorité municipale « Avec vous pour Vincennes ».**



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 15.

Le Président,

Laurent LAFON

Le Secrétaire,

Robert MALÉ



Question relative à l'application de la réforme des rythmes scolaires et éducatifs

Monsieur le maire,

La réforme des rythmes scolaires et éducatifs a été édictée par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. Lors de la rentrée scolaire de septembre 2013, près de 4 000 communes (soit près de 1,3 millions d'enfants) ont choisi de passer à neuf demi-journées d'enseignement hebdomadaire ; c'est le sens de l'histoire, depuis plusieurs années, des études et des débats ont montré un consensus sur le fait que concentrer les heures d'enseignement sur 4 jours dans la semaine n'est pas satisfaisant pour le développement des apprentissages de nos enfants. Dans la plupart des pays occidentaux, les enfants vont à l'école plus de 4 jours par semaine, et ont moins d'heures d'enseignement par jour.

Même si cette réforme a pu susciter de façon naturelle des inquiétudes des parents, des enseignants et des élus territoriaux, une enquête toute récente auprès de 3852 communes appliquant dès 2013 ces nouveaux temps éducatifs laisse apparaître que 83 % d'entre elles en sont satisfaites.

Toutes les communes adopteront ce rythme à la rentrée 2014. Cependant attachés au dialogue, à la démocratie participative, les élus verts ont, lors d'un précédent conseil municipal, voté avec vous, majorité municipale, un vœu demandant une phase de concertation supplémentaire permettant d'appliquer la réforme à la rentrée 2014. Ces temps ont donc pu être utilisés à la concertation. Alors quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre dans le dernier numéro de *Vincennes Info*, que le maire demandait une dérogation pour maintenir la semaine de 4 jours dans la Ville. C'est un non-sens total et cela revient finalement à demander de ne pas appliquer la loi. Votre position est d'une certaine manière anti-démocratique.

Ce qui est encore plus grave, c'est d'entraîner dans votre sillage des associations de parents d'élèves, qui se sentent totalement prises en otage et trahies. Alors que le débat est en cours et qu'une réunion dite « de concertation » est programmée le 16 décembre 2013, vous annoncez que la réforme est inapplicable, et demandez le maintien de la semaine de 4 jours. Dans ce contexte, la FCPE, a d'ailleurs demandé un droit de réponse car « ne se retrouvant absolument pas dans l'article de Vincennes Info ».

Monsieur le Maire,

Quelles sont vos intentions à terme pour Vincennes en matière de rythmes scolaires et de politique éducative ?

Ne devez vous pas mettre en place un projet éducatif territorial (PEDT), afin de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ?

Donnez-vous enfin à la FCPE un droit de réponse, qui nous semble bien légitime ?



Réunion du Conseil municipal du 18 décembre 2013

Question orale posée par Madame Anne-Marie Maffre-Sabatier au nom du Groupe socialiste sur la mise place de la réforme des rythmes scolaires à Vincennes

Monsieur le Maire et Cher(e)s Collègues,

La réforme de l'organisation du temps scolaire à l'école primaire doit permettre aux enfants de mieux apprendre en répartissant les heures de classe sur un plus grand nombre de jours dans l'année scolaire tout en privilégiant les moments de la journée où ils sont plus attentifs.

Cette refondation de l'Ecole, portée par Vincent Peillon ministre de l'Education nationale, s'appuie sur 3 données principales :

Le Rapport de l'Académie Nationale de Médecine reprenant les arguments des médecins et des chrono biologistes : depuis la mise en place de la semaine de 4 jours, les écoliers français ont le nombre de jours d'école le plus faible des 34 pays de l'OCDE : 144 contre 187 en moyenne, et cette extrême concentration est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages, source de fatigue et de difficultés scolaires.

La mise en place de cette réforme implique de profonds changements et un travail important de concertation avec les différents acteurs de l'éducation que sont les enseignants en tout premier lieu mais également les animateurs enfance et jeunesse de la Ville, les atsem, ainsi que les parents d'élèves.

Le décret n°2013-77 du 24/01/2013 donne la possibilité aux maires comme aux conseils d'école de présenter un projet d'organisation du temps scolaire qui prenne en considération les contraintes spécifiques, qui assure la cohérence entre les différentes écoles d'un même territoire et qui garantisse le respect de l'intérêt des élèves. La réalisation de ces objectifs passe par un dialogue avec l'IEN ainsi qu'avec les différentes parties prenantes : enseignants, parents d'élèves, personnels intervenants dans les écoles au titre des différents temps d'enseignement culturels et sportifs, ainsi qu'avec les équipes d'animateurs enfance et jeunesse de la Ville et plus largement avec les associations culturelles et sportives de la Ville.

Dans ce cadre, à Vincennes, une démarche de consultation de l'ensemble des acteurs concernés par la mise en place de ce dossier a été enclenchée par la Ville (parents d'élèves, professeurs, élus, atsem), alors même que vous continuez à réclamer publiquement une dérogation pour la mise en œuvre de la réforme.

Où est la logique dans votre démarche ? Nous aimerions avoir des points d'éclaircissement sur ce sujet.

Aussi, au regard de l'importance de cette réforme pour l'avenir des jeunes Vincennois, nous aimerions savoir, Monsieur le Maire, si vous avez réellement l'intention, conformément à la loi, que la mise-en-place des nouveaux rythmes scolaires ait bien lieu à la rentrée de 2014 ?

Par ailleurs, nous souhaitons vous interroger sur les modalités et les étapes dans la mise en place de cette réforme et sur le processus de concertation qui est en cours sur notre ville, afin de pouvoir nous assurer de la véritable mise en œuvre du Projet d'organisation du temps scolaire, dès la prochaine rentrée scolaire ?

Réponse de Madame Annick VOISIN, Adjointe au maire chargée de la Famille et de la vie scolaire aux questions orales du groupe Europe-Ecologie Les Verts (EELV) et du Groupe Socialiste

Chers collègues,

Vous m'interrogez à nouveau sur les rythmes scolaires et je comprends votre inquiétude si je me réfère à la situation chaotique engendrée par leur application dans une petite commune proche de Vincennes.

Conscients dès le départ des difficultés qui se présenteraient à nous (coûts financiers, aides de l'Etat, difficultés de recrutement, sans parler de la désorganisation de la vie familiale), la Majorité municipale a préféré comme toutes les communes du Val-de-Marne reporter son application à la rentrée 2014 et prendre le temps de la préparer au mieux.

Et c'est justement parce que nous concertions et travaillons beaucoup sur le sujet (réflexion sur les nouveaux horaires, mise en place du PEDT ...) que nous avons senti chez les uns et les autres certains doutes poindre pour ne pas dire des doutes certains concernant les bénéfices attendus de cette modification des rythmes scolaires.

Aussi, je ne m'explique pas votre surprise à l'annonce de la demande de dérogation que nous avons portée au Ministre de l'Education nationale afin de pouvoir maintenir le rythme de 4 jours à Vincennes très largement souhaité par les enseignants et les parents d'élèves.

La preuve, des représentants Vincennois d'une grande organisation nationale de parents d'élèves, la FCPE qui soutient très officiellement cette réforme, ont fait savoir à Monsieur le Maire qu'ils ne soutenaient pas sa démarche, mais aussitôt d'autres membres de la même association lui ont fait savoir qu'ils la soutenaient. Comme d'ailleurs, les autres associations de parents d'élèves et les parents qu'ils ont sondés. Alors que dire, en effet, aux parents ayant répondu aux sondages dans les écoles : 79 % à l'école du Sud, 73 % dans les écoles du Centre qui s'opposent à la réforme, et aux 84 % dans les écoles de l'Est qui espèrent vivement une dérogation. Leur direz-vous que leurs avis ne comptent pas ? ...

Dans l'attente d'une réponse du Ministre de l'Education nationale, la Majorité municipale a bien entendu continué à travailler très sérieusement sur le sujet car nous n'avons jamais prôné la désobéissance civile et exprimer ses opinions n'a jamais été anti-démocratique !

Donc, depuis le 27 mai dernier, date de lancement de la concertation, différentes réunions de travail ont permis à l'ensemble des acteurs impactés par ces changements d'échanger et de dialoguer. La dernière qui s'est tenue lundi 16 décembre dernier a posé le cadre retenu et appliqué dès la rentrée prochaine dans l'ensemble des écoles primaires de notre Ville :

- **la demi-journée travaillée supplémentaire retenue est le mercredi matin**, comme le prévoyait le décret d'application et comme l'ont souhaité les 76 % de parents qui ont répondu au sondage initié au début de notre démarche.

- Les horaires seront harmonisés sur l'ensemble de la ville répondant ainsi à une demande de l'Inspection de l'Education nationale. **L'heure de début de classe est donc fixée à 8 h 45 et la sortie à 16 h 00.** Un décalage de cinq minutes est toutefois prévu entre les maternelles et les élémentaires afin de faciliter le quotidien des familles ayant plusieurs enfants scolarisés.

- **La pause méridienne sera étendue à deux heures** dans toutes les écoles afin de permettre aux enfants de déjeuner dans de meilleures conditions, notamment, dans les écoles aux effectifs élevés.

Dans les mois à venir, nous nous attacherons à travailler le contenu des activités que nous pourrions proposer aux enfants en articulation avec le PEDT (Projet Educatif Territorial) dans la continuité du niveau d'exigence qui a toujours été le nôtre quand il s'agit de l'accueil et de l'encadrement des enfants.

A chacun son rythme donc ...

Si certains ont fait rapidement mais n'importe comment, la Majorité municipale a choisi, elle, doucement ... mais sûrement !



Question relative à l'acquisition du terrain de la Cité industrielle et au futur lycée de Vincennes

Monsieur le Maire,

cela fait maintenant plus de 10 ans que la ville de Vincennes s'est lancée dans l'acquisition des parcelles des terrains dits de la Cité industrielle dans le but de les mettre à disposition de la région qui souhaite y construire un lycée, ou combien nécessaire à Vincennes et au-delà pour absorber la croissance démographique des élèves.

Sans revenir dans les détails sur la suite d'erreurs et de mauvaises décisions ayant entraîné délais, retards et décisions de justice défavorables à la ville de Vincennes, nous sommes obligés de constater qu'à ce jour la situation est inquiétante.

Non seulement le terrain est loin d'être mis à la disposition de la région pour construire le lycée mais il semble que seule une partie de la Cité industrielle soit aujourd'hui rachetée ou sur le point de l'être. Pouvez-vous nous dire exactement quelle partie du site est aujourd'hui à la disposition des pouvoirs publics et à quelles conditions financières? Combien de parcelles restent encore à acquérir et dans quel calendrier? Quel est le montant global estimé de cette acquisition et comment la ville de Vincennes soit directement soit par le biais du SIVU compte-t-elle y faire face? Sachant que le premier montant annoncé pour une partie de la Cité industrielle s'élève à 22 millions d'euros comment s'assurer de la faisabilité de l'opération?

Et enfin et surtout, quelle échéance annoncez-vous pour la remise à la région d'un site apte à accueillir le nouveau lycée de Vincennes ?

Réponse de Madame Annick VOISIN, Adjointe au maire chargée de la famille et de la vie scolaire à la question orale du groupe Europe Ecologie-Les Verts (EELV)

Monsieur le Conseiller municipal, Cher collègue,

Nous avons bien compris votre petit jeu politique, qui consiste, à quelques semaines des élections municipales, à vous agiter tant au travers de ses questions orales que des tribunes publiées dans le magazine municipal. La question du futur Lycée est trop importante à nos yeux pour que nous élus responsables nous tombions par notre réponse dans ce ton polémique et mensongé dont vous usez pour nous interpeler.

Pas une seule fois durant ce mandat vous ne nous avez interrogé sur ce dossier lors des questions orales et il est amusant de vous entendre parler « d'erreurs et de mauvaises décisions » quand celles-ci ont toutes été votées à l'unanimité par notre conseil municipal dans cette enceinte !

Erreurs et mauvaises décisions dites-vous ! Permettez-moi juste pour mémoire puisque vous semblez l'avoir oublié de vous rappeler l'historique de ce dossier. La situation juridique du bâtiment « Cité Industrielle » est complexe puisqu'elle regroupe des lots de copropriété et des parts de sociétés mises en liquidation judiciaire, mais le bâtiment est situé sur une seule parcelle cadastrée « H 21 » sise 106/108 rue de la Jarry – 47/49 rue Defrance.

Les sociétés ont été mises en liquidation judiciaire dès 2005 et un mandataire liquidateur a dès lors été désigné. Côté rue Defrance, des copropriétaires se sont retirés de la société « Cité Industrielle » en 1996 et 2002. Nous avons donc eu plusieurs interlocuteurs avec des droits différents dans le suivi de ce dossier.

Toujours pour mémoire, le Conseil municipal, dans sa séance du 13 décembre 2006, a sollicité du Préfet l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, dans le cadre d'une procédure d'expropriation. Suite à l'enquête publique, un arrêté préfectoral de DUP en date du 3 juillet 2007 est intervenu. De même, suite à l'enquête parcellaire un arrêté de cessibilité a été signé par le Préfet le 12 août 2009. L'ordonnance de transfert de propriété a été prononcée quant à elle le 21 janvier 2010. Fin novembre 2010, le Juge de l'expropriation a effectué les premiers « transports sur les lieux » pour apprécier la nature de chaque lot, son occupation, afin de cerner le montant des indemnités à attribuer, d'une part à l'occupant, et d'autre part aux propriétaires du foncier. Les audiences de plaidoirie ont commencé début janvier 2011 et se sont terminées en juin 2011. Oui Monsieur le conseiller municipal, la justice à un rythme qui n'est pas forcément le nôtre mais que nous devons respecter afin de ne pas faire des « erreurs ».

Le « Syndicat intercommunal pour l'acquisition et la gestion foncière de la parcelle H 21 du territoire de Vincennes en vue de la réalisation d'un lycée (SIVU) », a été constitué dès 2009 avec un vote à l'unanimité en conseil municipal ! Parallèlement à la procédure d'expropriation, des

négociations ont été engagées avec le syndic liquidateur des SCI, et les conseils des porteurs de parts.

Aujourd'hui, comme nous avons déjà pu le dire un protocole d'accord entre les conseils du mandataire liquidateur et celui du SIVU a été transmis au juge commissaire, il y a quelques jours, et sa réponse ne devrait plus tarder ce qui nous permet d'envisager une acquisition totale de la cité industrielle dans les prochains mois.

C'est dans ce sens que nous avons écrit le 25 novembre dernier à Madame Henriette Zoughebi, vice-présidente du Conseil régional en charge de la question des Lycées notamment afin de l'inviter à travailler avec nous et la ville de Fontenay-sous-Bois sur :

- l'implantation du lycée sur la parcelle
- le projet pédagogique en concertation avec les services du Rectorat
- les modalités de mise en œuvre de l'engagement financier de la Région

Nous avons, de même, lors de la visite du préfet du Val-de-Marne pu aborder avec sérénité ce dossier dont on connaît la complexité. Je vous précise que durant tout le suivi de ce dossier nous avons à chaque fois tenu informé et les services de l'Etat et ceux de la région.

Les lenteurs que vous relevez sont dues, d'une part à la procédure d'expropriation, d'autre part, à la situation juridique complexe sur le bâtiment, et enfin, aux nombreux recours de certains expropriés contre les arrêtés préfectoraux qu'il s'agisse de la Déclaration d'Utilité Publique ou de l'arrêté de cessibilité, mais également contre l'ordonnance d'expropriation.

Laissons, voulez-vous, la justice faire son travail et le juge commissaire revenir vers nous et nous saurons en temps utile vous faire connaître les évolutions de ce dossier. Nous sommes bien conscient, compte tenu des propos que vous tenez, que l'avancement de ce projet puisse vous déstabiliser, mais c'est à nos yeux la meilleure chose qui puisse arriver tant pour les parents que pour les enfants.

Monsieur le Maire, chers collègues,

L'ART et la CULTURE pas de décentralisation sans l'état!

Je pense, comme vous tous, je l'espère, que la culture, son accès le plus large à tous et tous sont des nécessités vitales: l'audiovisuel public, le spectacle vivant, le cinéma, les arts visuels, la littérature sont créateurs de richesses, d'emploi et porteurs de sens; Vincennes et Vincennes partagent cette conviction.

C'est pourquoi je souhaite votre réponse sur l'analyse que je fais à propos du projet de loi de "modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles"

Le secteur des arts et de la culture et les organisations professionnelles qui les représentent sont aujourd'hui en état d'alerte.

Un article du projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale, conduirait en permettant une délégation de compétence aux collectivités territoriales à ce que l'état abandonne, par simple voie

réglementaire, ses responsabilités propres⁽²⁾
en matière de politiques culturelles.

Vous n'ignorez pas que, sous l'impulsion
du ministère de la culture et plus particu-
-lièrement de ses services déconcentrés, les
collectivités territoriales ont investi dans
le secteur culturel depuis plusieurs décen-
-nies - dans certains secteurs comme le
spectacle vivant, elles participent désormais
à hauteur de 2/3 des dépenses - et sont
donc devenues, outre une richesse de notre
système, un interlocuteur incontournable
du soutien à la création artistique et au
rayonnement culturel de la Nation.

Nous avons d'ailleurs combattu avec
succès, avec l'appui de nombreux parlemen-
-taires, la loi du 16 décembre 2010 portée
par l'ancien gouvernement en réaffirmant
le principe d'une "exception culturelle" qui
induisait compétence partagée pour la
culture et financements croisés.

Avant son élection l'actuel président
de la République rappelait l'engagement

des collectivités en faveur de la culture, et⁽³⁾ il critiquait notamment dans son discours de Nantes en janvier 2012, le bilan désastreux de la politique culturelle du président sortant impliquant le retrait progressif de l'Etat à l'égard de ce secteur et il défendait la nécessité de restaurer la légitimité du ministère de la culture : les collectivités ne peuvent se substituer à une politique nationale. Elles seront elles-mêmes touchées par les contraintes financières. Il n'était pas favorable à ce que progressivement, l'Etat s'efface et que les territoires s'emparent d'une compétence qui était jusque-là, au moins pour l'orientation de la politique culturelle, celle de l'Etat.

Le désengagement de l'Etat est une rupture brutale avec une tradition, une histoire, un héritage propre à notre pays et qui dépassait souvent les clivages politiques.

L'actuel Président de la République a ⁽⁴⁾ souhaité un nouvel acte de la décentralisation, et suite aux débats des derniers mois, nous prenons acte du retour dans la loi "métropole" de la clause générale qui permettrait à chaque niveau de collectivité de financer librement l'art et la culture. Mais comment expliquer alors la rédaction de la dernière version du texte, prochainement en discussion à l'Assemblée Nationale, introduisant des dispositions permettant à l'Etat de transférer par décret certaines de ses compétences à une collectivité qui en a fait la demande ? Cela reviendrait tout simplement à autoriser l'Etat à supprimer certains services déconcentrés dans des domaines qui ne sont pas définis.

Ces dispositions conduiraient par exemple à la destruction du réseau cohérent des D.R.A.C, celui là même qui permet de

mener une politique nationale de ⁽⁵⁾ soutien à la culture tout en participant à la mise en œuvre des projets et financements croisés avec les collectivités.

Alors qu'une loi d'orientation pour la création artistique s'écrit et sera prochainement inscrite aux débats parlementaires, comment admettre que l'Etat puisse abandonner ses responsabilités au profit des collectivités territoriales ? En outre, cela augure bien mal de la loi sur les patrimoines, dans sa finalité et ses moyens, notamment en ce qui concerne l'évolution du régime espaces protégés. En effet, qu'il d'autre que l'Etat peut assurer une équité territoriale qui irrigue les territoires ou quartiers éloignés d'une offre culturelle diversifiée ?

⑥
Nous avions rêvé d'une nouvelle
étape de la décentralisation culturelle
qui préciserait l'engagement conjoint
de l'État et des collectivités, leur co-
responsabilité en matière culturelle
et la co-construction de projets ambi-
-tieux. Quelle déception!

Devons-nous comprendre que l'objectif
n'est plus de "restaurer la légitimité
du ministère de la Culture" comme
vous le disait Monsieur Hollande à
Nantes en janvier 2012 mais au contraire
de poursuivre des tentatives déjà amorcées
par l'ancien gouvernement de le cadre
de la R.G.P.P., maintenant sous couvert
de modernisation de l'Action Publique?

Nous n'osons croire que l'actuel
gouvernement laisse opérer le démonte-
-tèlement du ministère de la Culture,
ce qui conduirait inéluctablement à
sa disparition, mais surtout, et c'est là

le plus grave, au renoncement par ⁽⁷⁾
l'Etat de sa mission de service public
pour la culture. C'est pourquoi nous
exigeons que la culture soit exclue
du projet d'article L 1111-8-1 du Code
général des collectivités territoriales
Compte-tenu de l'intérêt national
rappelé dans le préambule de la Cons-
titution du 27 octobre 1946 : la Nation
garantit l'égal accès de l'enfant et de
l'adulte à l'instruction, la formation
professionnelle et ~~de~~ la culture. Cette
exclusion ne doit empêcher aucunement
la réflexion sur la construction du dialogue
entre l'Etat et les collectivités territoriales
en matière culturelle, ni de penser
des réformes utiles à opérer en concerta-
tion avec les professionnels. Cela
constitue d'ailleurs un des objets de la

Loi d'orientation pour la création qui⁽⁸⁾
doit être débattue dans les prochains
mois au Parlement

C'est pour toutes ces raisons, Monsieur
le Maire et Conseiller régional de l'Ile de
France que nous souhaitons vivement
votre intervention afin que soit préservé
le service public de la culture...

A Vincennes la politique culturelle
ne demande qu'à être améliorée,
poursuivie et accentuée.

P. Cardoni
Pierre Cardoni
Conseiller Municipal

Réponse de Monsieur Guy VINDEOU, Adjoint au maire chargé de la culture à la question orale du
groupe Ensemble à Gauche

Monsieur le Conseiller municipal, Cher collègue,

Vous m'interrogez sur la politique du gouvernement en termes d'art et de culture dans le cadre du projet de loi de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ». Je crois d'ailleurs reconnaître sous votre plume, la lettre ouverte qu'ont adressé plusieurs syndicats du monde de la culture au Président de la République, le 25 octobre dernier. Il ne m'appartient donc pas de forcément de vous répondre mais je veux à mon tour vous livrer mon avis.

Comme vous, je partage le constat que les promesses de François Hollande en 2012 ne sont guère respectées et ce, sur bien des aspects. Je vous rejoins en particulier sur vos craintes quant au désengagement de l'Etat au détriment des collectivités locales. En effet, alors que la baisse des dotations de l'État aux collectivités devait s'élever à 1,5 milliard d'euros entre 2014 et 2015, le gouvernement a finalement décidé de porter l'effort demandé aux collectivités à 3 milliards d'euros. Du jamais vu ! Cet effort supplémentaire est d'autant plus considérable qu'il s'accompagne, comme vous le savez, de transferts de charges imposés par l'Etat tels que la réforme des rythmes scolaires.

Comment imaginer alors décemment que les collectivités puissent endosser une fois de plus le désengagement de l'Etat dans le secteur culturel ?

Car il semble évidemment nécessaire que les orientations de la politique culturelle soient définies au niveau national afin de permettre une certaine cohérence sur l'ensemble du territoire.

Pour autant, les collectivités locales sont, à n'en pas douter, des acteurs majeurs de la politique culturelle, aussi bien en termes de financement que de conception de projets. C'est bien la raison pour laquelle, nous avons eu pour ambition de faire de la vie culturelle vincennoise un foisonnement incroyablement riche, de par sa qualité et sa diversité.

Ainsi, nous avons rendu Vincennes plus dynamique en confortant la politique de grands rendez-vous culturels (Festival America, Rencontres internationales du cinéma, biennal d'art contemporain, Semaine de l'Afrique en Marche, Vincennes Off...), en favorisant les découvertes culturelles (nouvel échange culturel avec l'espace Daniel Sorano, nouveaux projets autour de l'art contemporain : acquisition de 5 œuvres en 2008, hommage à Peter Klasen en 2011, développement de commande dans le cadre du 1% artistique (prévoyance, rue de l'Egalité, Centre aquatique, Centre sportif H. Berlioz, Office du Tourisme ...) ou encore en proposant un enseignement musical de qualité, par la création d'un conservatoire pour adultes en 2010 ainsi que la mise en place de nouveaux cursus et enseignements au Conservatoire.

Nous avons également eu à cœur de rendre la culture accessible à tous, que ce soit en mettant en place des opérations de sensibilisation auprès des jeunes (expositions au Carré, initiation des 6/12 ans à l'art contemporain), en favorisant l'accès aux activités culturelles aux populations les moins

favorisées (Convention avec Culture du Cœur) ou encore en proposant à un public d'enfants en situation de handicap des ateliers musicaux au Conservatoire.

Enfin, nous avons également valorisé le Château de Vincennes au travers d'animations régulières tout au long de l'année (Toiles sous les étoiles, Opéra plein air, Concerts, Journées du patrimoine...).

Ainsi, si la majorité présidentielle, que vous n'avez pas manqué de soutenir en 2012, devait transférer de façon unilatérale cette compétence aux collectivités locales, nous nous engagerions pour essayer d'offrir à nos concitoyens une vie culturelle toujours aussi riche, palliant les carences de l'Etat dans le secteur des arts et de la culture.
